

La complémentaire santé et la prévoyance coûteront plus cher aux agents du CD34

CGT CD 34



En savoir plus?

[En cliquant ici ou en PJ du mail accompagnant cette information](#)

En faire plus?

Se syndiquer,
nous contacter,
se renseigner :
04 67 67 66 83
cgt@herault.fr

Malade? Payez!

A l'occasion du Comité Technique en date du 16 juillet dernier nous avons été informés de la décision de notre collectivité de prolonger les contrats en cours avec les prestataires choisis (Collecteam et Harmonie Mutuelle) lors du dernier appel d'offre avec une augmentation substantielle des cotisations

En effet, pendant la période COVID, les prestataires actuels au vu de la dégradation de l'équilibre financier dans l'exécution des dits contrats ont saisi notre collectivité pour résilier ces accords s'ils ne pouvaient pas procéder à une augmentation des cotisations. Devant le risque que représentait un arrêt des contrats au 1er Janvier 2021 avec un délai très court compte tenu de la situation sanitaire pour relancer une procédure d'appel d'offre, notre collectivité a accepté l'augmentation des tarifs à la fois de la complémentaire santé et du régime de prévoyance. Ces tarifs ont été communiqués avec votre dernier bulletin de salaire pour une application au 1er Janvier 2021.

Malade et responsable!



Notre organisation syndicale comprend le choix de prolonger ces contrats mais a demandé officiellement lors de ce Comité Technique que la collectivité prenne en charge une partie de cette augmentation en renforçant sa participation. En effet, la collectivité a sa part de responsabilité

dans la dégradation des conditions de travail des agents dont nous connaissons les effets sur la santé.

Réorganisations en cascades, remplacements insuffisants, surcharges de travail, difficultés de recrutement et perte de sens du travail ont largement contribué au mal être des agents entraînant des arrêts de travail plus nombreux et plus

longs. Les organismes Harmonie Mutuelle et Collecteam ne veulent supporter les conséquences financières de la dégradation de la santé des agents dans notre collectivité. Ils justifient ainsi cette augmentation et reportent le coût uniquement sur les agents.

Mais, la collectivité par la voix de la présidente du Comité Technique a clairement exprimé sa volonté de ne pas compenser cette hausse en refusant l'augmentation de sa contribution.

Ce sera donc encore les agents qui devront payer de leur poche pour équilibrer les comptes autant pour la complémentaire santé que pour la prévoyance. C'est dans cette période difficile qu'intervient une nouvelle dégradation de la protection des agents.

Puisque le dialogue social ne suffit plus à peser dans l'intérêt des agents, seules des mobilisations massives pourront permettre de résister à l'injustice.

La collectivité doit financer une partie de cette augmentation et partager ainsi sa responsabilité dans cette situation.